



L'Alliance pour la solidarité

2024-2029

Annonce des dates de la période de dépôt des projets dans l'ouest de la Montérégie

La MRC de Vaudreuil-Soulanges est fière de participer au lancement d'une nouvelle étape du déploiement de l'Alliance pour la solidarité 2024-2029 sur son territoire, en collaboration avec la Table de concertation régionale de la Montérégie, les MRC de l'ouest de la Montérégie et ses partenaires locaux. Cette initiative est rendue possible grâce au Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) en collaboration avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS), soutiendra des projets structurants visant à réduire la pauvreté et l'exclusion sociale sur notre territoire.

Territoire de l'Alliance Montérégie Ouest

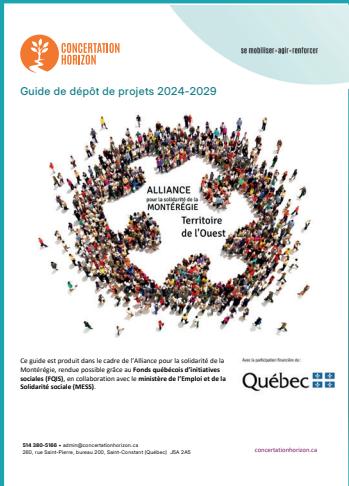
L'Alliance couvre les cinq MRC de l'ouest de la Montérégie : Vaudreuil-Soulanges, Roussillon, Beauharnois-Salaberry, Haut-Saint-Laurent et Jardins-de-Napierville — ainsi que les communautés autochtones d'Akwesasne et de Kahnawà:ke. Elle s'appuie sur une gouvernance ancrée localement et sur une démarche de concertation entre les acteurs du milieu.

Répartition du financement par territoire de MRC

Afin d'agir au plus près des réalités locales, les partenaires de l'Alliance pour la solidarité de la Montérégie ont choisi de répartir l'enveloppe de 2 784 685 \$ entre les territoires de MRC de l'ouest de la Montérégie. Cette répartition par territoire permet de soutenir le développement de projets ancrés dans chaque milieu et reflète la volonté commune d'adopter une approche équitable, qui tient compte à la fois des réalités socioéconomiques et des caractéristiques populationnelles propres à chaque MRC.

Période officielle de dépôt des projets

Les organismes admissibles pourront soumettre leur projet du **1^{er} janvier au 31 mars 2026** et ce, **exclusivement via la plateforme en ligne** dédiée à l'Alliance pour la solidarité. La plateforme étant encore en cours de conception, les informations de connexion et les instructions détaillées seront communiquées au moment de l'ouverture par une infolettre spéciale au début 2026.



Guide de dépôt de projet

Pour soutenir les organismes admissibles dans leur démarche, un [Guide de dépôt de projet – Ouest de la Montérégie](#) a été conçu. Celui-ci précise les exigences, les critères de sélection, les priorités territoriales, les éléments attendus dans la description des projets ainsi que toutes les informations utiles à la rédaction et au dépôt du projet.

Processus d'analyse et de réponses

Le traitement des projets se fera selon le calendrier suivant :

- ⇒ **Janvier à fin mars** : dépôt des projets par les organismes
- ⇒ **Avril-mai 2026** : analyse des projets reçus.
- ⇒ **Juin-juillet 2026** : transmission des réponses officielles aux porteurs de projet.

Des projets qui répondent aux priorités du territoire

Les projets doivent démontrer un ancrage territorial clair, favoriser la concertation, agir prioritairement sur les déterminants collectifs de la pauvreté et de l'exclusion sociale et incluent la participation des personnes vivant en situation de vulnérabilité.

Pour toute information supplémentaire, s'il vous plaît, il est important de vous référer aux documents de référence suivants :

- ⇒ [Guide de dépôt de projet – Ouest de la Montérégie](#)
- ⇒ [Plan d'action sous-régional – Ouest de la Montérégie](#)
- ⇒ [Cadre de référence – Alliance pour la Montérégie](#)

Dans la volonté de voir émerger des projets structurants et concertés, la MRC et ses partenaires tiennent à réitérer l'importance de l'implication des organismes communautaires, municipalités, institutions et tout autre acteur qui renforcent notre action locale. Ensemble, nous pouvons renforcer la solidarité, réduire les inégalités et améliorer durablement les conditions de vie dans nos communautés.



Pour toute information

Concertation Horizon
Valérie Vivier, consultante chargée du dossier
info@concertationhorizon.ca



Avec la participation financière de :

